



Syndicat **CGT** de la **CAPB**

C.T.E.

✉ 17 AVENUE DE L'ADOUR – 64600 ANGLET

[cgt.capb@gmail.com](mailto:cgt.capb@gmail.com)

[www.cgtservicespublics.fr](http://www.cgtservicespublics.fr)

**Monsieur le Président de la CAPB**

Monsieur ETCHEGARAY

15 avenue Foch

64100 BAYONNE

**OBJET : PREAVIS de grève agents territoriaux des crèches de la CAPB journée du 28 mars 2019**

Monsieur le Président,

Suite à l'adoption de la loi pour un État au service d'une société de confiance du 10 août 2018 (ESSOC), des ordonnances devraient être publiées avant l'été concernant les dérogations possibles au cadre normatif applicable aux modes d'accueil de la petite enfance.

À notre connaissance, aucune organisation syndicale n'était présente lors des concertations qui ont été organisées par la DGCS pour préparer ces ordonnances, malgré les sollicitations de la CGT à deux reprises pour intégrer ces concertations.

Les informations dont nous disposons à ce jour laissent cependant à penser que l'impact de ces ordonnances sera très lourd pour la qualité d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels : baisse du nombre de professionnels qualifiés pour l'encadrement des enfants, augmentation du nombre d'enfants par professionnels, accueil des enfants en surnombre possible « à titre exceptionnel » tous les jours, des micro-crèches jusqu'à 16 enfants, une surface de jeux réduite pour les enfants... Ces mesures, si elles étaient confirmées, démontreraient la volonté gouvernementale de porter gravement atteinte à la qualité d'accueil des établissements pour jeunes enfants, en passant en force par ordonnance, au mépris des enfants, des familles et des professionnels.

Ainsi, jeudi 28 mars 2019, la CGT appelle, aux côtés du collectif Pas de Bébé à la Consigne, l'ensemble des professionnels et parents à être en grève et à se mobiliser pour le bien-être et la sécurité des enfants, pour des établissements d'accueil et un service public de qualité de la petite enfance, pour une politique ambitieuse de la petite enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de la société.

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Fédération CGT CAPB dépose un préavis de grève de 0h à 24h pour la journée du 28 mars 2019, pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale relevant du territoire de la CAPB.

**Ce jeudi 28 mars 2019, à 10h00, se tiendra un rassemblement des professionnel-le-s et des parents devant le Conseil Départemental 4 allée des Platanes à Bayonne.**

C'est dans ce cadre et pour faire entendre les revendications des professionnels que la CGT sollicite une rencontre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour la Section Syndicale CGT CAPB  
Le bureau syndical**